



# **Rapport d'activité de la Commission Uni-Social**

## **Tätigkeitsbericht der Kommission Uni-Social**

**ANNÉE ACADEMIQUE**  
**AKADEMISCHES JAHR**  
**2022-2023**

# Table des matières

1. Introduction	3
2. Membres de la Commission 2022-23	4
3. Quelques chiffres	5

Ce rapport a été lu et approuvé par les  
membres de la Commission Uni-Social  
en date du 17 novembre 2023

# 1. Introduction

---

*Florence Renevey, collaboratrice en gestion comptable*

Jusqu'ici, la Commission s'est réunie deux fois par année académique, en novembre et en mai. Lors de la dernière séance, une proposition a été évoquée sur l'éventualité de ne faire qu'une séance par année. Uni-Social pense à celle d'automne relative à la présentation et l'approbation des comptes, du budget et du rapport annuel. Toutefois, en cas de demande explicite uniquement, une 2<sup>ème</sup> séance pourrait être organisée au printemps. De plus, une discussion est en cours concernant la volonté de séparer la Commission Uni-Social et Conseil psychologique en deux commissions distinctes.

L'année 2022-23 marque un tournant au niveau des comptes qui subissent une baisse des disponibilités pour les subsides d'études à octroyer d'environ 30 %. Nos efforts orientés vers la visibilité de notre Service portent ses fruits ce qui est positif, mais l'augmentation des bénéficiaires en 2021-22 résulte aussi d'une diminution du report de solde des moyens financiers. De ce fait, nous avons revu quelques pratiques internes ciblés sur les calculs des budgets étudiants telles que le forfait d'entretien selon les normes CSIAS, les prix maximums des loyers, l'attribution obligatoire, sauf exception, des bons mensa réduisant ainsi les frais de nourriture, l'obligation de chercher un emploi étudiant ou à défaut, l'imposition d'un revenu hypothétique. Ces nouvelles mesures peuvent sembler excessives, mais peuvent aussi être favorables comme le fait d'éviter que les bénéficiaires s'installent. Ils doivent être conscients que le train de vie d'un universitaire est modéré. Quant au travail imposé, il sera bénéfique sur leur CV.

Bien entendu, la relève des fonds est un sujet qui doit être amené, car le fonds de secours, qui n'est pas alimenté, a été consommé de 44% pour cette année où les changements ont été appliqués progressivement, ce qui a créé un excédent d'attribution de subsides d'études. La situation devrait néanmoins se stabiliser et reste sous contrôle à chaque semestre.

A relever que le Service Uni-Social a dû faire face à quelques défis au niveau des collaboratrices et collaborateurs, mais a pu rétablir les dispositions notamment par l'obtention bienvenue d'un CDI supplémentaire de 50 %.

## **2. Membres de la Commission 2022-23**

### **Présidente**

Petra Liselotte Klumb                      Professeure,  
Faculté des Lettres et des sciences humaines

### **Professeur-e-s**

Adriano Previtali                              Faculté de Droit  
Harriet Thöny                                  Faculté des sciences et de médecine

### **Collaboratrices scientifiques**

Camille Saumure Régimbald              Faculté des lettres et sciences humaines

### **Représentante des étudiant-e-s**

Iris Karake                                      Faculté de théologie, bachelor en cours

### **Service académique**

Anne Crausaz Esseiva                      Directrice académique  
Ariane Linder                                  Responsable du Service Uni-Social  
Florence Renevey                              Collaboratrice Uni-Social, prise du PV

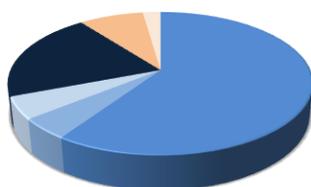
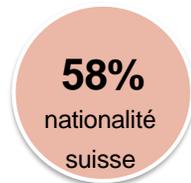
### 3. Quelques chiffres

*Florence Renevey, collaboratrice en gestion comptable*

**Les comptes de l'année académique 2022-23 ont été présentés et approuvés à l'unanimité, tout comme le rapport annuel 2022-23 et le budget 2023-24.**

Les sources de revenus proviennent essentiellement des cotisations comprises dans la taxe semestrielle. Certaines années, nous pouvons compter sur un solde positif de l'année précédente. Ce ne fut pas le cas pour cette période, le report de solde, les intérêts calculés sur les capitaux de nos fonds, le budget Uni et divers dons privés ont complété faiblement la totalité de nos recettes.

Nombre de  
bénéficiaires



- Cotisations étudiants
- Solde de l'année précédente
- Intérêts 2022
- Fonds de secours
- Budget Uni
- Dons privés

#### Fait notable

On peut lire dans le rapport annuel que les entrées financières attendues étaient en dessous de la réalité, comme pour les cotisations semestrielles notant une baisse de 17'000 CHF, ainsi qu'un affaiblissement des intérêts de 8'000 CHF et des dons de plus de 20'000 CHF qui n'ont pas abouti. De plus, les mesures entreprises pour remédier à la diminution des disponibilités, n'ont été introduites que de manière progressive ce qui a engendré un dépassement des moyens à disposition pour cette année lequel a été pallié avec le fonds de secours.

Cette année, 179 bénéficiaires, dont 125 femmes et 54 hommes, ont obtenu des subsides ou des prestations circonstanciées. Sur les dix dernières années, nous avons une moyenne de 127 bénéficiaires.

Les étudiant·e·s soutenu·e·s ont entre 26 et 30 ans pour 45 %, vient ensuite les moins de 26 ans à 33%, et les plus de 30 ans à 22%.

Par niveaux  
d'études

Les étudiant·e·s suisses représentent plus de la moitié des bénéficiaires à 58%, les étudiant·e·s originaires de l'UE se montent à 28% et seulement 14% pour ceux et celles se situant hors de l'Union Européenne.

**33%**

bachelors

Nous observons, par niveaux d'études, que 33% de notre contribution est apportée aux étudiant·e·s de niveau bachelor et 62% de niveau master. Quelques doctorants sont soutenus, soit 4% et, 1% pour le DEEM.

**62%**

masters

Les universitaires soutenu·e·s, en faculté des lettres et sciences humaines, se montent à 58%, 15% se situent en faculté de droit, 12% en faculté SES (sciences économiques, sociales et management). Finalement, les facultés des sciences et médecine comptabilisent 15% et la théologie n'a aucun bénéficiaire.

Durant l'année académique 2022-23, nous avons accordé en moyenne 4'891 CHF par bénéficiaire et avons accepté les demandes de 179 étudiant·e·s. Alors qu'en 2021-22, nous avons versé une moyenne par étudiant·e de 5'868 CHF à 181 bénéficiaires.

## Objectifs

L'objectif défini par la Commission est d'utiliser la totalité des fonds au bénéfice des étudiant·e·s, tout en respectant les critères d'octroi et les montants maximaux de chaque fonds, ceci en adéquation avec les règlements et directives mis à jour dernièrement.

Les perspectives d'Uni-Social ont pour but d'augmenter et de maintenir la visibilité du Service Uni-Social en adoptant des démarches, telles que l'affichage sur les écrans d'information situés dans les couloirs de l'Université, de rédiger des newsletters à l'égard de tous les étudiant·e·s ou encore de se faire connaître grâce à différents sondages dans le cadre du projet de prévention.